



Anael Finance iSeries Déclaration des Echanges de Services (DES)

Documentation

© Copyright 2012 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance iSeries V6R2M0

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : juin 7, 2013

Code du document : FACULTATIF: code identifiant unique du document

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 D.E.S.	7
Objet du document	7
Périmètre	7
Présentation de la « Déclaration Européenne de Services	7
Principales conséquences dans Anael	9
Pré requis	9
Mise en place dans Anael.....	10
Les références	10
La saisie et l'entrée batch.....	10
Calcul sur acquisitions CEE - PVA600.....	11
Déclaration européenne de services.....	11
Prise de paramètres	11
Traitement	13
Maquette du fichier XLM	14
Annexes.....	15
Déclaration papier DES	16
Fichier desbqu.xml	17
Edition détaillée DES	19

À propos de ce manuel

Public concerné

Utilisateurs de Anael finance

Périmètre du document

Pré-requis

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Nov 2009	B.Quevedo	Création document
1 .1	Avril 2013	B.Quevedo	Modèle Word

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Objet du document

Périmètre

Cette amélioration est opérationnelle sur les versions V6R0 (PTF n° 308), V6R1 (PTF n° 3) et versions supérieures.

Présentation de la « Déclaration Européenne de Services

- Informations provenant du site des douanes françaises <https://pro.douane.gouv.fr/>
- « A compter du 1er janvier 2010, un assujetti établi en France qui rend des prestations de services soumises, en application de l'article 196 de la directive TVA 2006/112/CE, à autoliquidation de la TVA par le preneur établi dans un autre Etat membre de la Communauté européenne, doit transmettre à l'administration des douanes une "déclaration européenne de services".

Les assujettis réalisant des prestations de services intracommunautaires entrant dans le champ d'application du nouveau régime, devront établir une « déclaration européenne de services » qui récapitulera les opérations effectuées. La déclaration sera transmise à l'administration des douanes qui assurera la collecte des états et l'alimentation de la base de données communautaire.

A ce stade, il est possible de communiquer les informations suivantes :

- champ d'application : Les prestations à déclarer seront celles qui donneront lieu à autoliquidation de la TVA par le preneur identifié dans l'autre Etat membre, en application de l'article 196 de la directive 2006/112/CE.
- contenu de la déclaration : L'opérateur devra indiquer, pour chaque ligne, le montant HT des prestations fournies et à un même preneur et le numéro de TVA de ce dernier ; les opérations devront être déclarées dès le premier euro.

- périodicité et date limite de dépôt : La période de référence sera le mois au cours duquel la TVA est devenue exigible et la DES devra être produite au plus tard le dixième jour ouvrable du mois qui suit.
- répartition des compétences entre la DGDDI et la DGFIP en matière d'assistance et de contrôle : L'assistance technique (problème d'accès au téléservice, mot de passe oublié) sera du ressort de la douane tandis que l'assistance réglementaire (nature des prestations concernées, règles de territorialité applicables aux prestations de services, notion d'établissement stable, d'assujetti) relèvera de la compétence de la DGFIP. Bien entendu, les services d'assistance de la DGFIP et ceux de la DGDDI travailleront en concertation afin d'assurer le transfert des demandes mal orientées ou mixtes (questions relevant à la fois des domaines réglementaire et technique) de la manière la plus transparente possible pour l'utilisateur. Le contrôle des déclarations relèvera de la compétence de la DGFIP et le régime de sanction sera aligné sur celui de la DEB.
- modalités de transmission de la DES : La faculté de déposer une déclaration sur support papier sera réservée aux sociétés bénéficiant du régime de la franchise en base. Les autres assujettis devront obligatoirement établir et transmettre leur déclaration en utilisant le téléservice DES. »

Principales conséquences dans Anael

Pour mener à bien cette déclaration, il faut :

- reconnaître un tiers européen (déjà géré par le code pays)
- stocker un n° d'identifiant de TVA de la société et des tiers (déjà géré dans Anael standard en présence des bibliothèques TXOBJ et TXFILE – code action TE sur les sociétés et les tiers)
- traiter les ventes (journal de type Ventes) et achats (journal de type Achats) de prestations de services soumises à déclaration
 - via code TVA qualifié de 'Européen de Prestations' afin de ne pas alimenter le fichier de la DEB contrairement aux achats/ventes de biens enregistrés avec un code de TVA européen
- stocker le code de TVA sur la ligne Hors taxe (déjà géré dans Anael)
- extraire les ventes à déclarer à une date donnée en fournissant
 - une liste de contrôle des écritures prises en compte triée par pays et par n° identifiant des tiers, restituant le détail des lignes avec le code TVA et le montant HT
 - une liste papier récapitulative (selon CERFA fourni par l'administration des douanes) donnant le total HT soumis par tiers
 - et, si traitement définitif
 - ◆ marquage des écritures et
 - ◆ constitution du fichier XML de déclaration
- Traiter l'autoliquidation de TVA sur achats de services entre assujettis

Pré requis

Les bibliothèques TXOBJ et TXFILE doivent figurer dans l'environnement pour pouvoir saisir les identifiants TVA de la société et des tiers.

Mise en place dans Anael

Les références

Les codes de TVA

Ajout de la valeur 'S' dans la zone 'Code TVA européenne' qui peut donc prendre les valeurs O/N/S. « S » permet d'identifier les prestations de services soumises à déclaration sans alimenter le fichier d'échanges de biens FTV200P1.

Les écritures enregistrées avec un code taux de TVA dont la zone 'Code TVA européenne' = S dans les journaux de

- ventes figureront dans la DES
- achats pourront faire l'objet de l'écriture d'autoliquidation de TVA, soit directement sur la pièce, soit par l'option de 'Calcul de TVA sur acquisitions CEE' comme pour les achats de biens

Les constantes

PTV800 - 'Déclaration européenne de services'

Renseigner le chemin du répertoire où sera créé le fichier.xml

PVA600 – 'Calcul de la TVA sur acquisition CEE'

Possibilité de renseigner le type de date, origine ou comptable, à prendre en compte pour extraire les écritures à la date d'arrêté.

La saisie et l'entrée batch

Le programme de saisie (et d'entrée batch des écritures) permet de saisir le code TVA dont la zone TVA européenne = S

- dans des journaux de type 'Ventes' et 'Achats' (en général)
- sur des comptes généraux qui ont la zone 'Saisie code TVA sur ce cpte = O' (contrôle ligne)
- dans une pièce d'achat contenant au moins un tiers européen (1^{er} caractère du 2^{ème} libellé du code pays du tiers = E) (contrôle pièce).
- sans jamais alimenter le FTV200P1
- en alimentant le DT05 à « S » et le DT06 avec le code taux (de façon à pouvoir générer l'OD de TVA sur acquisitions CEE)
Si la zone 'Déductible/collectée sur pièce = O', l'OD d'autoliquidation de TVA est générée sur la pièce (comme pour les achats de biens).

Calcul sur acquisitions CEE - PVA600

Prise en compte des écritures don't

- les taux TVA ont 'T.V.A européenne = S ou O'

Et

- 'Déductible/collectée sur pièce = N'

Déclaration européenne de services

Création d'une nouvelle option au menu de préparation de la TVA (PVAGEN)

'04 – Déclaration européenne de Services'

Prise de paramètres

```
PTV800          - DES - EUROPEENNE DES SERVICES -          15:36:22 Le 26/11/09
Société 00092 SOCIETE INFOR          Exercice 20100 1/01/2010 à 31/12/2010
Etab.          Numéro demande 00008

F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir. F16=Multi-soumissions
```

PTV800	- DES - EUROPEENNE DES SERVICES -	15:36:22	Le 26/11/09
Société 00092	SOCIETE INFOR	Exercice 20100	1/01/2010 à 31/12/2010
Etab.		Numéro demande	00008
SELECTION			
Date d'arrêté	31 01 2010		
Date et heure	25112009 115357		
AUTRES CRITERES			
Edition provisoire	<input type="radio"/> (O/N)		
Edition détaillée	<input type="radio"/> (O/N)		
Lien fichier xml	<u>home/desbqu.xml</u>		
F3=Fin F12=Ecran précédent			

- Société/ Etablissement : A la lecture des documents fournis par l'administration, il semble que cette déclaration soit faite par société (par n° d'identifiant de la société). Pour cela, ne pas renseigner l'établissement. Le code devise de la monnaie société doit être l'Euro et l'identifiant TVA de la société doit exister
- Exercice : exercice de l'environnement
- Numéro de demande : stocker le n° de demande afin de pouvoir rappeler une précédente demande
- Date d'arrêté : permet de connaître l'Année/mois de déclaration. Obligatoire, le mois et l'année doivent être sur l'exercice de l'environnement
- Date et heure : obligatoire, initialisée avec date et heure du jour si nouvelle demande
- Edition provisoire : O/N, obligatoire, initialisée à 'O' si nouvelle demande. Si définitive, rappeler le chemin défini dans la constante à titre d'information.
- Détail de la DES : O/N, obligatoire, initialisée à 'O' si nouvelle demande.
- Lien fichier xml : les valeurs proposées par défaut, paramétrées dans les constantes du PTV800 sont modifiables.

Traitement

Pour la société sélectionnée, à partir des comptes généraux soumis à TVA, le programme lit les écritures dans les FAN200P1

- sur l'exercice de l'environnement
- dans les journaux de type vente
- extrait les enregistrements qui ont code TVA européenne = S
- quand la date comptable est inférieure ou égale au mois/année de déclaration si la ligne n'est pas marquée dans le n° d'affectation avec un 'TVS xxxxx'

Pour ces écritures, le programme chaîne sur les autres lignes de la pièce en commençant par la première ligne de la pièce pour trouver le tiers (code tiers et sa séquence) de façon à rechercher son n° d'identifiant TVA dans la fiche tiers (FTV050P1). Si le tiers a plusieurs identifiants, c'est le premier qui est retenu.

Les informations des lignes qui sont exploitées (en édition ou dans le fichier) sont :

- Société/ Compte de HT/ code Taux de TVA/ Journal/ date comptable/date origine/ N° de pièce/ Etablissement/ libellé/ montant de la ligne HT plus le code et nom du tiers et le N° d'identifiant du tiers récupéré dans le FTV050P.

Si le traitement est provisoire :

- édition du rappel de la sélection
- si l'option 'détail de la déclaration' est à oui, édition du détail (voir annexes § 0). Cette édition est triée par N° d'identifiant du tiers (même s'il s'agit, cas peu probable, de plusieurs codes tiers référencés dans des séquences différentes). Les montants sont édités en centimes et le total en euro (entier). Les tiers sans identifiant de TVA sont édités sur une liste à part, dite d'anomalie, et en sont pas pris en compte dans la déclaration (papier ou fichier).
- édition également la DES avec la mention 'provisoire' (voir liste au § 0). Les montants sont édités en euros (arrondis à l'euro inférieur : 12,34 fera 12)

Si le traitement est définitif :

- édition du rappel de la sélection
- si l'option 'détail de la déclaration' est à oui, édition du détail
- édition de la D.E.S. en euro
- constitution du fichier .xml (voir fichier § 0)
- Marquage des écritures dans le TAFPEC2 avec la référence TVS + N°

Extraction des informations de la société : raison sociale, adresse, tel, fax et n° d'identifiant TVA (FTV010P1), prise en compte du premier s'il en existe plusieurs.

Maquette du fichier XLM

- Exemples de message XML généré fourni par d'administration des douanes
-

(fichier comprenant deux déclarations, chaque déclaration étant composée de deux lignes)

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<fichier_des>
  <declaration_des>
    <num_des>00001</num_des>
    <num_tvaFr>FRKK123456789</num_tvaFr>
    <mois_des>01</mois_des>
    <an_des>2010</an_des>
    <ligne_des>
      <numlin_des>000001</numlin_des>
      <valeur>200</valeur>
      <partner_des>DE123456987</partner_des>
    </ligne_des>
    <ligne_des>
      <numlin_des>000002</numlin_des>
      <valeur>1000</valeur>
      <partner_des>DE123456987</partner_des>
    </ligne_des>
  </declaration_des>
  <declaration_des>
    <num_des>00002</num_des>
    <num_tvaFr>FRKK123456789</num_tvaFr>
    <mois_des>02</mois_des>
    <an_des>2011</an_des>
    <ligne_des>
      <numlin_des>000001</numlin_des>
      <valeur>200000000</valeur>
      <partner_des>BE987456123</partner_des>
    </ligne_des>
    <ligne_des>
      <numlin_des>000002</numlin_des>
      <valeur>100000000</valeur>
      <partner_des>BE987456123</partner_des>
    </ligne_des>
  </declaration_des>
</fichier_des>
```

Annexes

Rappel de la sélection

PTV800
26/11/09

Date et heure demande 14:00:57 Le

Date et heure exécution 14:01:02 Le

26/11/09

- DECLARATION EUROPEENNE DES ECHANGES DE SERVICES -

Société 00092 SOCIETE INFOR

Numéro demande 00008

SELECTIONS

Date d'arrêté	29/02/2008
Date et heure	25112009 115357
Edition provisoire	N (O/N)
Edition détaillée	O (O/N)
Lien fichier xml	home/desbqu.xml

Déclaration papier DES

DECLARATION EUROPEENNE DE SERVICES

PAGE 1

Période de référence	FEVRIER 2008
Année/Mois	2008/02
N° Identifiant TVA	FR 12 123456789
Raison sociale	SOCIETE INFOR
Adresse	72 RUE DU COLONEL DE ROCHEBRUNE IMMEUBLE DU SOLEIL
Code postal et ville	92380000 GARCHES
Téléphone	0147959000
Télécopie	TXBQU900

N° Ligne	Valeur (en euros)	N° identifiant du preneur
000001	593	FR 12 123123123
000002	27774	IT 12121212122
TOTAL	28367	

Fichier desbqu.xlm

Exemples de message XML généré par Anael

```
?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1" ?>
<fichier_des>
<declaration_des>
<num_des>00031</num_des>
<num_tvaFR>FR12123456789</num_tvaFR>
<mois_des>02</mois_des>
<an_des>2008</an_des>
<ligne_des>
<numlin_des>000001</numlin_des>
<valeur>593</valeur>
<partner_des>FR12123123123</partner_des>
</ligne_des>
<ligne_des>
<numlin_des>000002</numlin_des>
<valeur>27774</valeur>
<partner_des>IT12121212122</partner_des>
</ligne_des>
</declaration_des>
</fichier_des>
```


Edition détaillée DES

Détail

00092 SOCIETE INFOR PTV800 DETAIL DE LA DECLARATION DES ECHANGES DE SERVICES BQU 14:01:02 LE 26/11/09 PAGE 1
 Identifiant TVA de la société FR 12 123456789 Période 1/01/2008 A 29/02/2008

N° Identifiant	Séquence Tiers	Nom Tiers	Compte HT TVA	Jal	Date	Pièce	Origine	Etab.	Libellé pièce	Hors taxe
FR 12 123123123	CLIFOU	4008 TUTTI QUANTI BERLINOIS	707100	T	VEN 15/02/2008	VEN	15/02/2008	01 VEN		593,99
TOTAL FR 12 123123123										593,99
IT 12121212122	CLIFOU	2008 TEST 2008 STE 92	707100	S	VEN 1/02/2008	DIFS	1/02/2008	01 DIF S		444,00
IT 12121212122	CLIFOU	2008 TEST 2008 STE 92	707100	T	VEN 1/02/2008	DIF T	1/02/2008	01 DIF T		777,00
IT 12121212122	CLIFOU	2008 TEST 2008 STE 92	707100	S	VEN 5/02/2008	DES	5/02/2008	01 DES		6666,00
IT 12121212122	CLIFOU	2008 TEST 2008 STE 92	707100	T	VEN 6/02/2008	DESTOD	6/02/2008	01 DESTOD		4444,00
IT 12121212122	CLIFOU	2008 TEST 2008 STE 92	707100	\$	VEN 10/02/2008	DES \$	10/02/2008	01 DES \$		1000,00
IT 12121212122	CLIFOU	2008 TEST 2008 STE 92	707100	\$	VEN 11/02/2008	\$ SSAI	11/02/2008	01 \$ SAISIE		4000,00
IT 12121212122	CLIFOU	2008 TEST 2008 STE 92	707100	\$	VEN 11/02/2008	DES \$\$	11/02/2008	01 DES \$SAISIE		1000,00
IT 12121212122	CLIFOU	2008 TEST 2008 STE 92	707100	S	VEN 15/02/2008	2008	15/02/2008	01 111		666,66
IT 12121212122	CLIFOU	2008 TEST 2008 STE 92	707100	\$	VEN 16/02/2008	DT06	16/02/2008	01 DT06		1000,00
IT 12121212122	CLIFOU	2008 TEST 2008 STE 92	707100	T	VEN 16/02/2008	T	16/02/2008	01 DT06		3333,00
IT 12121212122	CLIFOU	2008 TEST 2008 STE 92	707100	S	VEN 16/02/2008	S	16/02/2008	01 DT06		4444,00
TOTAL IT 12121212122										27774,66
TOTAL SOCIETE										28368,65

Anomalies

00092 SOCIETE INFOR PTV800 DETAIL DE LA DECLARATION DES ECHANGES DE SERVICES - ANOMALIES BQU 14:01:02 LE 26/11/09 PAGE 1
 Identifiant TVA de la société FR 12 123456789 Période 1/01/2008 A 29/02/2008

N° Identifiant	Séquence Tiers	Nom Tiers	Compte HT TVA	Jal	Date	Pièce	Origine	Etab.	Libellé pièce	Hors taxe
	CLIFOU	2004 TEST BQU ESCPTE 3%	707100	S	VEN 1/02/2008	55	1/02/2008	01 DES1		1111,00
	CLIFOU	2004 TEST BQU ESCPTE 3%	707100	S	VEN 15/02/2008	2004	15/02/2008	01 111		333,33
TOTAL										1444,33
TOTAL SOCIETE										1444,33